SECTION G — PHYSIQUE

G01 MÉTROLOGIE; ESSAIS

G01G PESÉE

Note(s)

Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe G01.

Schéma général

APPAREILS CARACTÉRISÉS PAR LEUR PRINCIPE D'ACTION
Mécanique.....1/00, 3/00
A fluide.....5/00
Electrique ou magnétique.....7/00
Non prévus ailleurs.....9/00
APPAREILS CARACTÉRISÉS PAR OU ADAPTÉS À CERTAINS TYPES PARTICULIERS DE CHARGE À PESER.....11/00-19/00
PARTIES CONSTITUTIVES.....21/00
ACCESSOIRES.....23/00

1/00 Appareils de pesée dans lesquels est utilisé un contrepoids ou toute autre masse d'équilibrage

1/02 • Appareils à pendule
1/04 • • le pendule ayant un axe de pivotement fixe
1/06 • • • avec plusieurs pendules
1/08 • • le pendule ayant un axe de pivotement mobile, p.ex. pendule flottant
1/10 • • • avec plusieurs pendules
1/12 • • Agencements structurels pour que les divisions de l'indication des poids soient égales
1/14 • • Aménagements pour compenser les variations de température
1/16 • • Moyens pour compenser l'inclinaison du bâti
1/18 • Balances dans lesquelles est utilisé un fléau monté sur pivot, c. à d. balances à fléau
1/20 • • Balances à fléau ayant les plateaux suspendus au-dessous du fléau et à utiliser avec des contrepoids indépendants
1/22 • • • pour pesée de précision
1/24 • • Balances du type plate-forme, c. à d. ayant les plateaux montés au-dessus du fléau
1/26 • • avec un contrepoids ou un jeu de contrepoids solidaires du fléau
1/28 • • • comportant des moyens pour soulever automatiquement les contrepoids correspondant à la charge
1/29 • • • • avec des moyens de commande électriques ou électromécaniques **[3]**
1/30 • • • dans lesquelles le contrepoids a la forme d'une chaîne
1/32 • • • dans lesquelles les contrepoids ont la forme de cavaliers
1/34 • • • comportant un contrepoids fixe, l'équilibrage étant réalisé par addition des poids voulus du côté de la charge
1/36 • • • dans lesquelles les contrepoids peuvent coulisser le long du fléau, p.ex. balances romaines
1/38 • • • • avec contrepoids mû automatiquement
1/40 • • spécialement adaptées pour la pesée par substitution
1/42 • • Aménagements pour compenser les variations de température

3/00 Appareils de pesée caractérisés par l'utilisation d'organes déformables par élasticité, p.ex. balances à ressort

3/02 • dans lesquels l'élément de pesée a la forme d'un ressort hélicoïdal
3/04 • • utilisant plusieurs ressorts
3/06 • dans lesquels l'élément de pesée a la forme d'un ressort (à boudin) spiral
3/08 • dans lesquels l'élément de pesée a la forme d'un ressort à lames
3/10 • dans lesquels est mesurée la déformation par torsion d'un élément de pesée
3/12 • dans lesquels l'élément de pesée est constitué par un corps solide soumis à une pression ou une traction pendant la pesée
3/13 • • le corps solide présentant des propriétés piézo-électriques ou piézo-résistives **[3]**
3/14 • • utilisant la mesure des variations de la résistance électrique (G01G 3/13 a priorité) **[3]**
3/142 • • • Circuits spécialement adaptés à cet effet **[3]**
3/145 • • • • impliquant une comparaison avec une valeur de référence (G01G 3/147 a priorité) **[3]**
3/147 • • • • impliquant un comptage numérique **[3]**
3/15 • • utilisant la mesure des variations des propriétés magnétiques
3/16 • • utilisant la mesure des variations de la fréquence des oscillations du corps

3/18 • Aménagements pour compenser les variations de température

5/00 Appareils de pesée dans lesquels l'équilibrage est assuré par l'action d'un fluide

5/02 • avec un flotteur ou tout autre organe dont l'immersion dans le liquide varie

5/04 • avec des moyens pour mesurer la pression de la charge sur un liquide

5/06 • • utilisant des moyens indicateurs électriques **[3]**

7/00 Appareils de pesée dans lesquels l'équilibrage est assuré par une action magnétique, électromagnétique ou électrostatique, ou par des moyens non prévus dans les groupes G01G 1/00-G01G 5/00

7/02 • par action électromagnétique

7/04 • • avec des moyens pour la régulation du courant allant aux solénoïdes

7/06 • par action électrostatique

9/00 Méthodes ou appareils pour la détermination du poids, non prévus dans les groupes G01G 1/00-G01G 7/00

11/00 Appareils pour peser au passage un produit dont l'écoulement est continu; Appareils de pesée pour bande transporteuse

11/02 • ayant des dispositifs mécaniques sensibles au poids

11/04 • ayant des dispositifs électriques sensibles au poids

11/06 • ayant des dispositifs à fluide sensibles au poids

11/08 • ayant des moyens pour contrôler le taux de remplissage ou de vidange

11/10 • • par commande de la hauteur du produit sur la bande transporteuse

11/12 • • par commande de la vitesse de déplacement de la bande transporteuse

11/14 • utilisant des dispositifs de totalisation ou d'intégration

11/16 • • constitués par des dispositifs électriques ou électroniques **[3]**

11/18 • • • effectuant un comptage numérique **[3]**

11/20 • • constitués par des dispositifs mécaniques **[3]**

13/00 Appareils de pesée avec remplissage ou vidange automatiques pour peser des quantités données d'un produit (pour peser un produit dont l'écoulement est continu G01G 11/00; pesées de contrôle G01G 15/00; pour les fluides G01G 17/04; pour le dosage au poids de produits à mélanger G01G 19/22; pour peser par combinaison G01G 19/387) **[5]**

13/02 • Moyens pour charger automatiquement des plateaux de pesée ou d'autres récipients, p.ex. récipients à jeter après usage, l'opération étant commandée par le mécanisme de pesée

13/04 • • comportant des moyens de remplissage au goutte à goutte commandés par le mécanisme de pesée, permettant de remplir complètement le récipient au poids voulu

13/06 • • • dans lesquels le remplissage principal est assuré par gravité à partir d'une trémie ou d'une glissière

13/08 • • • dans lesquels le remplissage principal est assuré par des moyens de transport mécaniques, p.ex. transporteurs à bande, transporteurs à vis sans fin, transporteurs à mouvement vibratoire

13/10 • • • dans lesquels le remplissage principal est assuré par des moyens de transport pneumatiques, p.ex. remplissage par coulée d'un produit granulaire

13/12 • • Aménagements pour corriger l'excédent de produit au moment de l'arrêt du remplissage, c. à d. la quantité de produit encore en train de tomber du système de remplissage au moment où l'appareil de pesée arrête le système de remplissage

13/14 • • Aménagements pour déterminer ou compenser la tare d'un récipient vide, p.ex. un récipient à jeter après usage

13/16 • Moyens pour vidanger automatiquement des récipients de pesée, l'opération étant commandée par le mécanisme de pesée

13/18 • • par soupapes ou clapets placés au fond du récipient

13/20 • • par transporteurs à vis sans fin dans le récipient de pesée

13/22 • • par basculement ou rotation du récipient

13/24 • Aménagements apportés à un mécanisme de pesée pour commander le remplissage ou la vidange automatique

13/26 • • comportant des systèmes de pression par fluide

13/28 • • comportant la variation d'une variable électrique qui est utilisée pour commander le remplissage ou la vidange du récipient

13/285 • • • impliquant une comparaison avec une valeur de référence (G01G 13/29 a priorité) **[3]**

13/29 • • • impliquant un comptage numérique **[3]**

13/295 • • • pour commander le remplissage automatique du récipient **[3]**

13/30 • • comportant des interrupteurs de fin de course ou des interrupteurs fonctionnant lorsqu'une position donnée est atteinte

13/32 • • • comportant des dispositifs photo-électriques

13/34 • • comportant une liaison mécanique mue par le mécanisme de pesée

15/00 Dispositions pour contrôler le poids de produits déversés dans des récipients amovibles

15/02 • avec possibilité d'ajouter ou de retirer une quantité voulue du produit pour obtenir le poids net désiré (moyens de remplissage au goutte à goutte pour appareils de pesée automatiques de doses G01G 13/04)

15/04 • avec possibilité d'ajouter ou de retirer une quantité voulue du produit pour obtenir le poids brut désiré (moyens de remplissage au goutte à goutte pour appareils de pesée automatiques de doses G01G 13/04)

17/00 Appareils ou méthodes pour peser un produit ayant une forme ou des propriétés particulières (détermination du poids par mesure du volume G01F)

17/02 • pour peser un produit en forme de filament ou de feuille

17/04 • pour peser des fluides, p.ex. des gaz, des produits pâteux

17/06 • • et ayant les moyens de commander le remplissage ou la vidange

17/08 • pour peser du bétail

19/00 Appareils ou méthodes de pesée adaptés à des fins particulières non prévues dans les groupes G01G 11/00-G01G 17/00

19/02 • pour peser des objets à roues ou roulants, p.ex. des véhicules

19/03 • • pour peser pendant le mouvement (G01G 19/04, G01G 19/07 ont priorité) **[3]**

19/04 • • pour peser des véhicules de chemin de fer

19/06 • • • sur rails aériens

19/07 • • pour peser des avions
19/08 • pour incorporation dans des véhicules
19/10 • • ayant des dispositifs à fluide sensibles au poids
19/12 • • ayant des dispositifs électriques sensibles au poids
19/14 • pour peser des charges suspendues (G01G 3/00 a priorité)
19/16 • • ayant des dispositifs à fluide sensibles au poids
19/18 • • ayant des dispositifs électriques sensibles au poids
19/20 • • pour peser des charges non équilibrées
19/22 • pour le dosage de produits par pesée avant de les mélanger
19/24 • • utilisant un appareil de pesée unique
19/26 • • • combiné avec plusieurs fléaux pourvus de contrepoids
19/28 • • • ayant des dispositifs à fluide sensibles au poids
19/30 • • • ayant des dispositifs électriques sensibles au poids
19/32 • • utilisant plusieurs appareils de pesée
19/34 • • avec des moyens de commande électriques
19/36 • • avec des moyens de commande mécaniques
19/38 • • commandés par un programme, p.ex. par un ruban perforé
19/387 • pour peser par combinaison, c. à d. en choisissant une combinaison d'articles dont le poids total ou le nombre est le plus proche d'une valeur désirée **[5]**
19/393 • • utilisant plusieurs unités de pesage **[5]**
19/40 • avec dispositions pour indiquer, enregistrer ou calculer un prix ou d'autres quantités dépendant du poids (moyens indicateurs pour appareils de pesée G01G 23/18; moyens d'enregistrement pour appareils de pesée G01G 23/18)
19/41 • • utilisant des moyens de calcul mécaniques
19/413 • • utilisant des moyens de calcul électromécaniques ou électroniques
19/414 • • • utilisant uniquement des moyens de calcul électroniques **[5]**
19/415 • • • • combinés à des moyens d'enregistrement **[5]**
19/417 • • avec dispositions pour contrôler la partie calculatrice de la balance
19/42 • • pour compter par pesée (G01G 19/387 a priorité) **[5]**
19/44 • pour peser des personnes
19/46 • • Balances à ressort spécialement adaptées à cette fin
19/48 • • Balances à pendule spécialement adaptées à cette fin
19/50 • • ayant des dispositifs de mesure supplémentaires, p.ex. pour mesurer la taille
19/52 • Appareils de pesée combinés avec d'autres objets, p.ex. avec de l'ameublement (avec des cannes A45B 3/08)
19/54 • • combinés avec des garnitures de bureau ou des coupe-papiers
19/56 • • combinés avec des poignées d'outils ou des ustensiles de ménage
19/58 • • combinés avec des poignées de valise ou de malle
19/60 • • combinés avec du matériel pour la pêche, p.ex. avec des cannes à pêche
19/62 • Appareils de pesée indiquant qu'un poids déterminé n'est pas atteint ou qu'il est dépassé **[3]**
19/64 • Appareils de pesée donnant une indication en pourcentage, c. à d. exprimant le poids en pourcentage d'un poids prédéterminé ou d'un poids initial **[3]**

21/00 Parties constitutives des appareils de pesée

21/02 • Aménagements de paliers
21/04 • • de paliers en arêtes de couteau
21/06 • • de paliers à billes ou à rouleaux
21/07 • • de paliers à lame flexible **[3]**
21/08 • • Supports de palier ou moyens de réglage pour ceux-ci
21/10 • • Suspensions flottantes; Aménagements d'amortisseurs
21/12 • • Dispositifs pour prévenir un dérangement
21/14 • Fléaux
21/16 • • de construction composite; Liaisons entre différents fléaux
21/18 • Articulation de liaison entre le fléau et le plateau de pesée
21/20 • • pour les appareils de pesée de précision
21/22 • Plateaux de pesée ou autres récipients de pesée; Plates-formes de pesée
21/23 • Supports ou suspensions de plates-formes de pesée (G01G 21/24 a priorité) **[3]**
21/24 • Guides ou articulations pour assurer un déplacement parallèle des plateaux de pesée
21/26 • Contrepoids; Poids; Séries de poids; Supports pour poids
21/28 • Bâtis; Cages
21/30 • Moyens pour empêcher la contamination par la poussière

23/00 Dispositifs accessoires pour appareils de pesée

23/01 • Essai ou calibrage des appareils de pesée **[3]**
23/02 • Mécanismes de dégagement; Mécanismes de blocage
23/04 • • pour appareils de pesée de précision
23/06 • Moyens pour amortir les oscillations, p.ex. de fléaux de pesée
23/08 • • au moyen d'un fluide
23/10 • • par des moyens électriques ou magnétiques
23/12 • • spécialement adaptés pour empêcher des oscillations dues au mouvement de la charge
23/14 • Dispositifs pour déterminer le poids de la tare ou pour annuler la tare par remise à zéro, p.ex. par une opération mécanique (en corrélation avec un chargement automatique G01G 13/14)
23/16 • • par une opération électrique ou magnétique
23/18 • Dispositifs indicateurs, p.ex. pour indication à distance; Dispositifs enregistreurs; Echelles, p.ex. graduées
23/20 • • indiquant le poids par des moyens mécaniques
23/22 • • • combinés avec des indicateurs de prix
23/24 • • • comportant des échelles logarithmiques
23/26 • • • Commande de l'organe indicateur, p.ex. amplificateurs mécaniques
23/28 • • • comportant des repères de secours ou de mémoire
23/30 • • • avec des moyens d'éclairage de la graduation
23/32 • • indiquant le poids par des moyens de projection optique
23/34 • • • combinés avec des indicateurs de prix
23/35 • • indiquant le poids par enregistrement photographique
23/36 • • indiquant le poids par des moyens électriques, p.ex. par utilisation de cellules photo-électriques
23/365 • • • impliquant une comparaison avec une valeur de comparaison (G01G 23/37 a priorité) **[3]**
23/37 • • • impliquant un comptage numérique
23/375 • • • • pendant le déplacement d'un élément codé **[3]**

23/38 • • Dispositifs d'enregistrement ou de codage spécialement adaptés pour appareils de pesée

23/40 • • • à fonctionnement mécanique

23/42 • • • à fonctionnement électrique

23/44 • • • • Dispositifs de codage à cet effet **[3]**

23/46 • • • Dispositifs s'opposant à l'enregistrement tant que le mécanisme de pesée n'est pas parvenu à l'état de repos **[3]**

23/48 • Aménagements pour compenser les variations de température (G01G 1/14, G01G 1/42, G01G 3/18 ont priorité) **[3]**